



LES DÉFIS COMMUNS DES EPCI

LES COËVRONS
L'ERNÉE
MONT DES AVALOIRS
MAYENNE COMMUNAUTÉ

aura

agence d'urbanisme
de la région angevine



AVANT-PROPOS

Les transformations sociales, économiques et écologiques actuelles modifient progressivement le rôle, l'attractivité et le modèle de développement des territoires ruraux et imposent une action publique renouvelée. Ce livret à destination des élus communaux et intercommunaux des 4 EPCI nord et ouest de la Mayenne fournit des repères pour comprendre les tendances à l'œuvre et mobiliser les leviers d'actions disponibles.

ÉVOLUTION 2016-2022



CC DES
COËVRONS

31 hab.
/km²

**26 746
habitants**
et -0,1% /an de
variation de la
population.

**9 687
emplois**
et +0,2% /an de
variation d'emploi.

25,6 %
taux de couverture
des zones
écologiques
remarquables.

CC DE
L'ERNÉE

42 hab.
/km²

**20 342
habitants**
et +0,3% /an de
variation de la
population.

**6 229
emplois**
et -0,8% /an de
variation d'emploi.

4,4 %
taux de couverture
des zones
écologiques
remarquables.

CC DU MONT
DES AVALOIRS

28 hab.
/km²

**15 531
habitants**
et -0,6% /an de
variation de la
population.

**5 147
emplois**
et -0,7% /an de
variation d'emploi.

23,6 %
taux de couverture
des zones
écologiques
remarquables.

MAYENNE
COMMUNAUTÉ

59 hab.
/km²

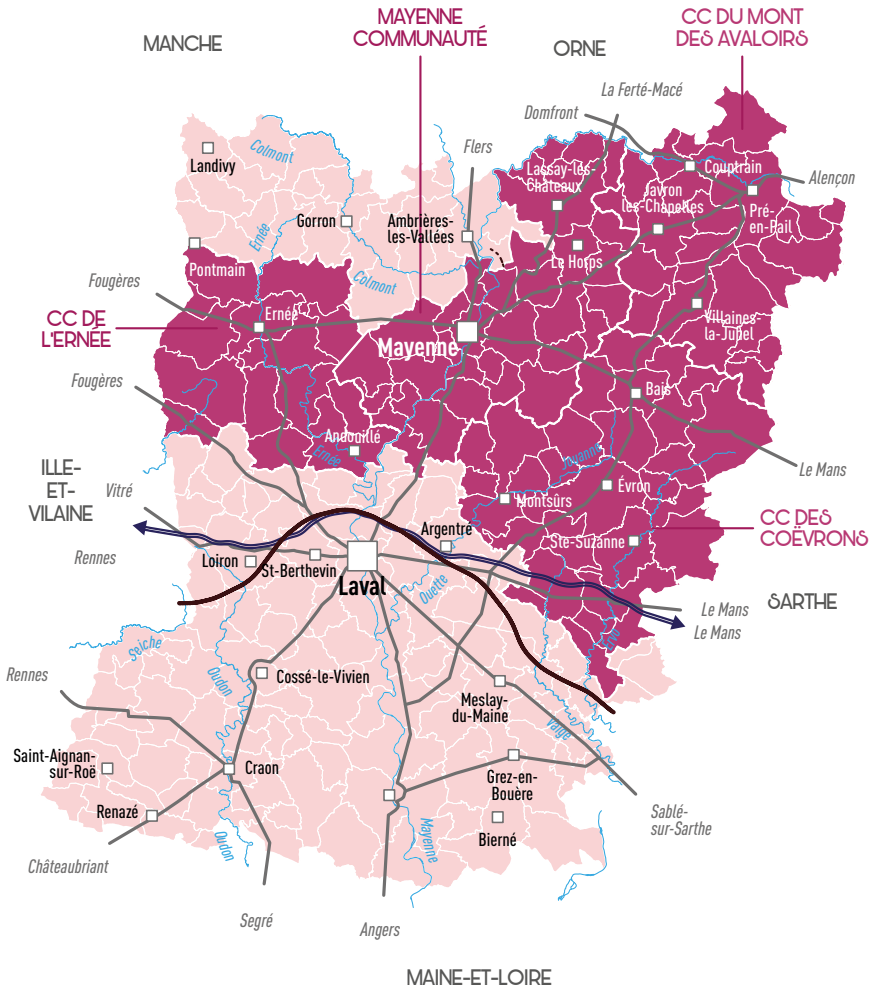
**36 612
habitants**
et +0,04% /an de
variation de la
population.

**15 565
emplois**
et -0,05% /an de
variation d'emploi.

9,4 %
taux de couverture
des zones
écologiques
remarquables.



CARTE DES EPCI





LES DÉFIS
COMMUNS
PAR THÈME

DÉMOGRAPHIE



► TENDANCES

- La grande majorité des communes du nord et de l'ouest de la Mayenne observe une baisse démographique continue. Et selon l'INSEE, la population totale de la Mayenne va continuer de diminuer, passant de 307 090 habitants en 2018 à 301 440 habitants en 2040 en raison d'un déficit naturel (différence entre les naissances et les décès) qui n'est pas compensé par l'arrivée de nouveaux **ménages***.
- Cette baisse démographique se conjugue à un vieillissement de la population. Depuis 2018, le nombre de décès dépasse le nombre de naissances dans les 4 EPCI. En Mayenne, en 2040 près d'1 personne sur 3 aura plus de 65 ans, et plus d'1 sur 6 plus de 75 ans.
- Le desserrement des ménages constaté partout en France est causé par la décohabitation des jeunes adultes, le vieillissement de la population, la hausse des séparations, le recul de la mise en couple, la diminution du nombre moyen d'enfants par **ménage***... Cette tendance impacte le profil des **ménages*** et la demande en logements.
- Le profil des **ménages*** évolue avec la progression des personnes seules, de la monoparentalité et des couples sans enfant.



100 000 habitants

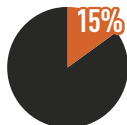
en 2022 (99 231)
soit près 1/3
des habitants
du département.



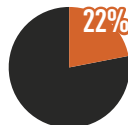
**35,5% des
ménages***
sont constitués **d'une
seule personne** en
2022 (31,4% en 2010).



La taille moyenne des
ménages* passe de
2,28 en 2011
à **2,18 en 2022.**



Les **15-29** représentent
15% de la population,
cette part est stable
depuis 10 ans.



Les jeunes de **moins
de 18 ans** représentent
près de **22% de la
population** en 2022.

* Cf. définition dans le glossaire p.30

► ENJEUX



- Une bonne appréhension de la **décroissance démographique** pour adapter les politiques publiques.
- L'anticipation des effets du vieillissement pour limiter les **inégalités sociales et spatiales**, notamment l'accès aux services dont ceux liés au soin et à la santé.
- Une approche intégrée et inclusive du **bien-être** et du **bien vieillir** au service de toutes les générations.
- L'indispensable valorisation de la **place des jeunes** : insertion, formation, mobilité, autonomisation, engagement associatif, etc.

► TERRITOIRE EN ACTION



Co-rêvons Co-euvrons Coëvrons :

La communauté de communes des Coëvrons a reçu une accréditation Erasmus pour la période 2021-2027 et fait partie, au niveau national, de la quarantaine de structures bénéficiant de ce « label ». Cette accréditation est un outil pour les établissements qui souhaitent ouvrir leurs activités à des échanges et à une coopération transfrontalière et qui prévoient de mener régulièrement des activités de mobilité à des fins d'éducation et de formation. L'accréditation Erasmus dans le domaine de la jeunesse permet de simplifier l'accès aux possibilités de financement au titre de l'action clé n° 1 activités de mobilité à des fins d'apprentissage dans le domaine de la jeunesse.

©Arnaud-Babin - Place de l'église - Ernée



HABITAT



► TENDANCES

- Le parc de logements est majoritairement ancien, souvent énergivore et parfois peu adapté à la perte d'autonomie.
- Cette situation est renforcée par une sous-occupation marquée des maisons individuelles devenues trop grandes après le départ des enfants et ne répondant plus aux besoins des **ménages*** qui y vieillissent (entretien des espaces verts, etc.).
- La **vacance*** progresse, conséquence de la déprise démographique, de l'obsolescence du bâti et d'un décalage entre l'offre existante et les attentes actuelles.
- Dans les communes rurales peu tendues, le coût des travaux (rénovation énergétique, adaptation, mise aux normes) peut être équivalent ou supérieur à la valeur vénale du logement, ce qui dissuade la remise sur le marché sans aides publiques.
- Une partie de la demande évolue vers des logements plus petits, accessibles, économes en énergie et proches des services. Cette offre est peu développée et en baisse, ce qui peut freiner les **parcours résidentiels***.
- L'offre locative est insuffisante en quantité et qualité pour accueillir les jeunes actifs, apprentis ou étudiants.



Près de **55 200 logements**, dont **88% de maisons** et 11% d'appartements, en 2022.



Près de **29 000 logements en sous-occupation** soit 62 % du parc (part comparable à la Mayenne).

29% des logements ont été achevés avant 1949 et 43% entre 1950 et 1990.

En 2022, **le parc locatif** représente **26% des résidences principales**

(11 500 logements locatifs publics et privés), il est composé pour 48% de T3 et moins.



76% des résidences principales comptent au moins 4 pièces en 2022 (74% en 2011).



11,9% de logements vacants en 2022 soit 6 550 logements (9,6% en 2011, + 1 450 logements vacants en 11 ans).

► ENJEUX



- L'**adaptation du parc de logements** afin de répondre aux besoins liés notamment au vieillissement et au maintien à domicile.
- L'accompagnement du **parcours résidentiel*** dans un contexte de sous-occupation des grands logements et de coûts de rénovation élevés, par le déploiement d'une **offre de petits logements** (libération du parc de grands logements, logements intermédiaires).
- La valorisation du parc existant dont la **lutte contre la vacance*** qui fragilise l'attractivité des bourgs.
- La **diversification de l'offre** en termes de produits (habitat inclusif, léger, intergénérationnel, participatif, etc), de financements (accession, locatif, abordable), de types (appartement, maison) et de tailles pour mieux répondre aux besoins des différents publics et aux attentes des **ménages***.
- Le renforcement de l'**offre locale sociale** pour accueillir les **ménages*** modestes, les jeunes actifs, les **ménages*** en difficulté.



► TERRITOIRE EN ACTION

La réhabilitation et la revitalisation du centre-bourg de Commer – Mayenne Communauté :

Le projet de revitalisation du centre-bourg vise la réhabilitation de trois maisons vacantes et de leurs jardins. L'objectif est de conserver les façades typiques du patrimoine bâti local tout en réaménageant l'intérieur pour créer des logements à l'étage et des commerces au rez-de-chaussée.

Le parc de logements intercommunaux de la CC du Mont des Avaloirs :

Afin d'assister les communes dans la réhabilitation de leur patrimoine immobilier la communauté de communes a mis en œuvre un financement dédié pour remettre sur le marché des biens vacants et souvent dans un état dégradé et pollué (1,4 million d'euros sur 4 ans et l'objectif de réhabiliter 3 logements par an).



ÉQUIPEMENTS, SERVICES, MOBILITÉ



► TENDANCES

- Les dynamiques démographiques - vieillissement, baisse de la population scolaire - redessinent les besoins en services et équipements, tandis que les contraintes financières limitent les marges de manœuvre des collectivités. Ces dernières privilégient la reconfiguration, la polyvalence et la mutualisation plutôt que la création de nouveaux équipements.
- La forte dépendance à la voiture structure l'accès aux services, avec un impact particulier pour les publics fragiles, non motorisés ou âgés.
- Les initiatives en faveur des **mobilités alternatives***, durables et/ou solidaires se multiplient (plan de mobilité, schéma vélo, services d'autopartage, accompagnement au covoiturage...).
- Le tissu associatif, pilier du lien social et de l'animation locale, se fragilise (renouvellement des bénévoles, hausse des coûts, professionnalisation).
- Des territoires bien couverts par le numérique qui transforme l'accès aux services notamment publics (démarches en ligne, visio-guichets), tout en renforçant les besoins d'accompagnement des publics éloignés du numérique.

Les écoles du premier degré ont
perdu 1 590 élèves
entre 2019 et 2025.



Le **poids de la voiture**
dans les déplacements
domicile-travail
en 2022 : **90%**
sur les 4 intercommunalités,
87% en moyenne sur
le département de la Mayenne.

En 2025, **4.6 médecins**
généralistes pour 1000
habitants contre 8.2 en moyenne
en France.



► ENJEUX



- L'**équilibre** entre maintien de services de proximité et mutualisation intercommunale, pour garantir à la fois l'**accessibilité** pour les habitants et la viabilité financière pour les collectivités.
- L'accessibilité numérique et physique : maîtrise des outils numériques pour tous et accès équitable aux équipements et services.
- La possibilité donnée à tous les publics de se déplacer, en proposant des **solutions de mobilité adaptées** aux différents besoins.
- La prise en compte des évolutions démographiques en particulier du vieillissement impliquant une adaptation progressive et anticipée des services.
- Une offre d'équipements **polyvalents et réversibles**, pour optimiser les usages, éviter la multiplication de structures sous-utilisées et coûteuses.
- Le développement d'une **offre modulaire et de services itinérants** (médicobus, bibliothèques ambulantes, permanences administratives mobiles) en réponse aux besoins des secteurs les plus isolés et aux contraintes de mobilité.
- La **construction de modèles économiques hybrides** associant acteurs publics, privés et **ESS (Economie Sociale et Solidaire)**, adossés à des lieux multifonctions tels que tiers-lieux ou équipements multiservices, pôles associatifs ou équipements multiservices.



► TERRITOIRE EN ACTION

Le schéma directeur cyclable de la CC de l'Ernée :

Validé en 2023, le schéma directeur porte l'ambition de valoriser 26 itinéraires intercommunaux représentant 164 km dédiés aux mobilités douces. Au-delà des tracés, il s'accompagne d'un véritable écosystème vélo : installation progressive d'arceaux sécurisés, mise en place d'un service de location longue durée de vélos à assistance électrique et de diverses actions d'accompagnement : incitation, information, etc.

Le service d'autopartage de la CC du Mont des Avaloirs :

La communauté de communes du Mont des Avaloirs fait figure de territoire pionnier : dès 2017, un service d'autopartage y est déployé à Pré-en-Pail-Saint-Samson et Villaines-la-Juhel, avec des véhicules électriques, accessibles et rechargés localement. La mise en place de voitures en autopartage consiste à mutualiser l'usage d'un véhicule afin de réduire les coûts, de limiter les émissions et de faciliter l'accès aux services essentiels.

© Communication-CCMA - Pré-en-Pail-Saint-Samson



ÉCONOMIE



► TENDANCES

- La transition économique est à l'œuvre depuis plusieurs années, à l'image du secteur agricole dont la fonction n'est plus seulement nourricière : production énergétique, tourisme vert, circuits-courts, etc. Cette transformation majeure pousse la plupart des collectivités rurales à l'expérimentation, mais ces dernières sont parfois difficiles à ancrer durablement : tiers-lieux, **économie sociale et solidaire***, **économie circulaire***, etc.
- Si l'industrie et l'agriculture sont des secteurs productifs visibles dans le paysage économique des 4 EPCI (36 % des emplois totaux en 2022), les emplois tertiaires dits non productifs sont majoritaires (57 % des emplois totaux en 2022) : administrations publiques, services, commerces, etc. Les offres d'emplois non satisfaites sont croissantes, notamment pour les services à la personne qui manquent dans la plupart des **bassins de vie*** (offre de santé, service à la personne, etc.) ou encore pour les emplois qualifiés (artisanat, industrie, etc.).
- Les zones d'activités économiques (ZAE) ne sont pas les seuls lieux de concentration de l'emploi rural : centres-bourgs, petites entreprises isolées en campagne ou installées dans d'anciens bâtiments agricoles, activités touristiques, etc.
- Le tourisme vert connaît une réelle dynamique : tourisme à vélo, gîtes ruraux, hébergements à la ferme, etc.



36 211 emplois soit
**1 emploi pour
3 habitants.**



**76% des
entreprises
ont 1 à 9 salariés**
et 3% plus de 50 salariés.

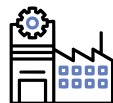
Accélération de la baisse de
l'emploi, en moyenne **200
emplois en moins
par an** depuis 6 ans
(soit -0,5% / an en moyenne).



Les activités économiques ont
consommé l'équivalent de
120 terrains de foot
entre 2011 et 2021.



**46% des salariés
dans la sphère productive**
(artisanat, industrie, agriculture, etc.)
et **54% dans la sphère
présentielle** (services,
administrations publiques, etc.).



3 des 4 EPCI labellisés
Territoires d'industrie.

► ENJEUX



- La **capacité de robustesse du tissu économique** rural : emplois non délocalisables, prise en compte des ressources locales et de leurs limites, lien étroit formations-emplois, accompagnement des activités productives (agriculture et industrie), etc.
- L'accompagnement du **parcours des entreprises** par des services adaptés ainsi qu'une **gestion maîtrisée du foncier** économique au sein ou en dehors des ZAE : optimisation du foncier, ateliers relais, bail à construction, etc.
- La revitalisation des **centralités*** en maintenant les commerces et services de proximité qui fondent leur attractivité, en limitant la délocalisation vers les zones d'activités, et en encourageant la diversification des fonctions en cœur de bourg, y compris des activités productives comme l'artisanat ou les ateliers locaux.
- Le renforcement des **actions culturelles et touristiques** contribuant à l'attractivité et à l'identité.



► TERRITOIRE EN ACTION

Le tiers-lieu «L'ampère» à la CC du Mont des Avaloirs :

En 2023, la CCMA a ouvert « L'Ampère », tiers-lieu à vocation économique dans les locaux de la Maison de l'Économie et du Tourisme à Villaines-la-Juhel. Ce lieu de bouillonnement et d'effervescence propose des espaces ouverts à la location, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Bureaux privés, espace de coworking, grandes salles de réunion, salle de confidentialité modulable en studio photo/vidéo, équipements sécurisés, un FabLab équipé en machines innovantes...

© Lernée-Communication - Entreprise MPI Soudure - Ernée



AGRICULTURE



► TENDANCES

- 2 710 exploitations et 175 966 ha de surface agricole utile en 2020.
- Une présence marquée de l'élevage avec une dominante bovins (lait et viande) et polyculture/polyélevage.
- Une forte présence de prairies permanentes et de haies bocagères qui constitue un véritable atout en termes d'**adaptation*** au changement climatique.
- Le nombre d'exploitations agricoles continue de baisser tandis que la taille moyenne des exploitations augmente (de 49 ha à 65 ha entre 2010 et 2020).
- Un engagement des territoires dotés de Plans Alimentaires Territoriaux (PAT) dont celui de la Haute Mayenne.
- Les exploitations sont de plus en plus engagées dans des activités de transformation, diversification et démarches de circuits-courts.



- 1 018 exploitations
et **- 5 094 ha**
de surface agricole utile*
depuis 2010 .

+ 98 exploitations
engagées en **agriculture biologique** depuis 2010,
soit **190 exploitations**
en 2020 (39% des exploitations
en Agriculture Biologique du
département de la Mayenne).



Plus de **55%**
des chefs d'exploitations
ont 50 ans
et plus.



+ 80 exploitations
fonctionnant en
circuits-courts

depuis 2010, soit 226 en 2020
(40% des exploitations engagées
du département de la Mayenne).

► ENJEUX

- La préservation et la valorisation du **foncier agricole et des outils de production et de transformation**.
- L'accompagnement pour anticiper la **transmission des exploitations agricoles** au regard de l'évolution de l'âge moyen des chefs d'exploitations et des nombreux départs à la retraite dans les prochaines années
- Le renforcement de la **capacité de résilience de l'activité agricole** face au changement climatique, en lien notamment avec la diversification agricole et la préservation des **puits carbone***.



► TERRITOIRE EN ACTION



Le Plan Alimentaire Territorial du GAL Haute Mayenne :

Le Plan Alimentaire Territorial (PAT) « Pour une alimentation locale et de qualité en Haute-Mayenne » est une démarche participative et politique, multi-partenariale, qui vise à favoriser la relocalisation de l'alimentation sur le territoire de la Haute-Mayenne, s'inscrivant dans une dynamique globale de transition écologique.

4 axes : Le développement d'une offre de produits locaux de qualité, le développement du réseau des établissements de restauration collective qui s'approvisionnent en produits locaux de qualité, la sensibilisation des consommateurs, la construction d'une identité et une culture du territoire autour de l'alimentation.

© Lernée-Communication

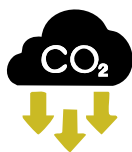


CLIMAT-ÉNERGIE



► TENDANCES

- Le climat de la Mayenne en 2 100 sera de + 3,5 °C en moyenne annuelle avec des hivers plus humides, une diminution significative du nombre de jours de gel, des étés plus secs, des pluies plus intenses, une forte augmentation du nombre de vagues de chaleur (+49 à +69 jours >25°C).
- Le climat futur dépend des émissions de gaz à effet de serre (GES) des activités humaines, responsables du changement climatique. A l'échelle départementale, les émissions de GES diminuent de 23% passant de 5,6 à 4,3 millions de tonnes de CO₂ entre 2008 et 2024.
- Les énergies renouvelables se sont développées : 30 % de l'électricité consommée à l'échelle de la Mayenne est d'origine renouvelable, avec un objectif de 35 % en 2026 (dont 2/3 par l'éolien).
- Zones humides, prairies naturelles permanentes, forêts, etc. captent et stockent le carbone (CO₂). Aussi appelés **puits carbone***, ces écosystèmes sont sous pression des activités humaines : urbanisation, agriculture, exploitation des sous-sols, etc.
- Neuf processus naturels interdépendants conditionnent l'habitabilité de la planète et la prospérité des sociétés humaines, elles sont appelées limites planétaires. 7 limites sur 9 sont franchies : changement climatique, utilisation de l'eau douce, **artificialisation des sols***, érosion de la biodiversité, flux biogéochimiques (cycles de l'azote et du phosphore), concentration de polluants (chimiques, plastiques, pesticides, ...) et, récemment, l'acidification des océans.



Emissions de gaz à effet de serre des 4 EPCI en 2024 : agriculture (52,3 %), industrie hors branche énergie (21,7%), transport routier (12,9 %), déchets (6,5%), résidentiel (4,6%), tertiaire (1,9 %).

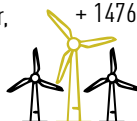
En 2024, la **production d'énergies renouvelables** des

4 EPCI est essentiellement portée par l'éolien terrestre (34,6 %), la filière bois-énergie (33,8%), les pompes à chaleur (12,5%) et la méthanisation (11,9 %).

Les énergies ainsi produites sont à 49,6 % de la chaleur, à 46,6 % de l'électricité et à 3,8% du biogaz pour injection.



Le territoire de l'ensemble des **4 EPCI séquestre 82 kilotonnes équivalents CO₂** et en émet 1558,2 soit un bilan carbone de + 1476,2 kTeqCO₂ en 2024.



► ENJEUX



- L'amplification des stratégies et des actions en faveur de **l'atténuation*** et de **l'adaptation*** au changement climatique.
- L'affirmation des **ressources du territoire comme nouveau référentiel de l'action publique**, face à la raréfaction des ressources et au franchissement progressif des limites planétaires.
- L'anticipation des impacts territoriaux de la hausse durable du coût des énergies fossiles afin de limiter la vulnérabilité des territoires ruraux.
- La transition énergétique du territoire, fondée sur la **sobriété** et la baisse des **consommations d'énergies** et la production d'énergies renouvelables.
- La préservation des **puits de carbone*** (**bocages***, bois, prairies naturelles, zones humides).
- La prévention de l'exposition des biens et des personnes aux **aléas climatiques** (feu, inondation, retrait gonflement des argiles, tempêtes, canicule).



► TERRITOIRE EN ACTION

Le développement du solaire par la SEM Énergie Mayenne :

Parmi les initiatives les plus remarquables en Mayenne, la SEM Énergie Mayenne se distingue par son impact concret, sa rapidité d'action et son modèle coopératif associant collectivités, entreprises et citoyens.

Depuis sa création en 2021, la SEM a investi dans 40 ombrières photovoltaïques, 20 centrales solaires en toiture, dont elle est propriétaire à 100 %.

Les ombrières photovoltaïques du siège de la CC de l'Ernée :

Dans le cadre de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), la communauté de communes de l'Ernée a installé trois ombrières photovoltaïques sur le parking de son siège administratif. Ces structures couvrent 490 m² et représentent une puissance totale de 100 kWc, pour une production annuelle estimée à 111 MWh. L'énergie produite alimente directement plusieurs bâtiments intercommunaux : le siège, le CIAS, l'atelier du service d'eau et l'AquaFitness. Ce projet s'inscrit pleinement dans la stratégie de transition énergétique du territoire et illustre l'engagement concret de la collectivité vers la neutralité carbone à l'horizon 2040.

© Lernée-Communication

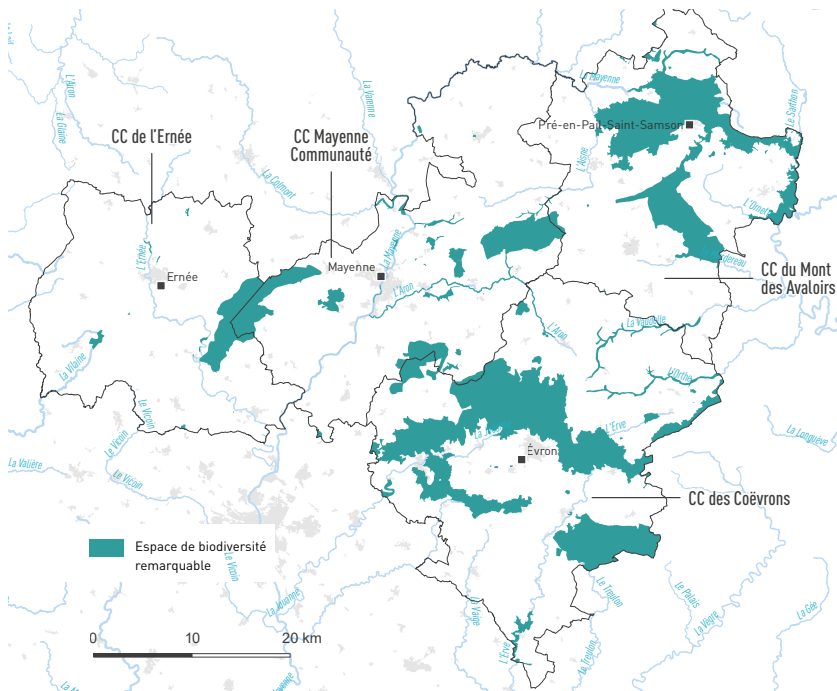


BIODIVERSITÉ



► TENDANCES

- Les espaces ruraux mayennais constituent des supports de biodiversité, mais ils sont modifiés par l'empreinte des activités humaines. L'état des lieux du **bocage*** du nord Mayenne, historiquement dense et écologiquement riche, illustre cette fragilisation : le linéaire de haies recule sous l'effet des arrachages, de la mécanisation et de l'urbanisation diffuse.
- Les **écosystèmes naturels*** sont également soumis à des pressions croissantes liées au changement climatique (stress hydrique, modification des régimes de pluie, gels tardifs...).
- Les **solutions fondées sur la nature*** sont davantage valorisées : amélioration de la **qualité des sols***, infiltration et gestion de l'eau, atténuation des crues, etc.
- La demande sociale pour un cadre de vie préservé augmente : qualité de l'air et de l'eau, loisirs de pleine nature de proximité, paysages... Elle devient une composante de l'attractivité territoriale.



En 2024, la densité du **bocage*** des 4 EPCI s'élève à **66,6 mètres linéaires par ha.**

Les espaces protégés ou inventoriés (Natura 2000, ENS, ZNIEFF, ...) couvrent **17,4 % du territoire** des 4 EPCI.

La Mayenne compte **414 espèces** protégées dont certaines particulièrement suivies et emblématiques.

► ENJEUX

- Une meilleure connaissance de la **biodiversité locale** et un partage élargi de cette connaissance entre élus, citoyens, agriculteurs, forestiers, entreprises.
- L'identification et la protection adaptée des **continuités écologiques*** incluant haies, prairies naturelles permanentes, ripisylves, lisières, chemins ruraux, zones humides, forêts, etc.



- La valorisation du rôle structurant des espaces ruraux comme supports essentiels à la protection/restauration des **écosystèmes et aux équilibres vitaux** (eau, sols*, etc.).
- La restauration des écosystèmes et la valorisation des **solutions fondées sur la nature*** (SFN).



► TERRITOIRE EN ACTION

Le plan d'actions Bocage & Haies de la CC des Coëvrans :

Le **bocage*** mayennais constitue un maillon essentiel de la trame bocagère de l'ouest de la France. La CC des Coëvrans compte 6 568 km de haies. Cela représente une densité de 70 mètres linéaires / ha de la surface totale de l'EPCI et une densité de 116,9 mètres linéaires par hectare de surface agricole utile. Ce plan d'action à l'échelle de l'EPCI vise à la protection d'espèces forestières et bocagères avec la mise en œuvre de restauration d'arbres têtard (avec accompagnement technique et financier), d'un guichet unique bocage et d'un appel à projet plantation de haies bocagères.

Les paiements pour services environnementaux de la CC du Mont des Avaloirs :

Engagée depuis 2020 dans un Contrat de Transition Écologique, la communauté de communes du Mont des Avaloirs a été une des premières collectivités à expérimenter les Paiements pour Services Environnementaux (PSE).

Ce dispositif rémunère les agriculteurs pour des actions qui contribuent à restaurer ou maintenir des écosystèmes, dont la société tire des bénéfices (préservation de la qualité de l'eau, stockage de carbone, protection du paysage et de la biodiversité...). Les PSE sont donc des dispositifs économiques qui visent à restaurer un système de signaux économiques qui oriente les agriculteurs vers des comportements plus vertueux d'un point de vue environnemental. Ce projet est mis en œuvre autour des captages d'eau de la collectivité.



EAU ET SOLS



► TENDANCES

- La ressource en eau est fragile, surtout l'été, exposée au changement climatique (étiages bas des cours d'eau) et à des usages importants (agriculture dont élevage, eau potable, industrie).
- La qualité de l'eau est dégradée (masses d'eau souterraines et eaux de surface), avec des enjeux de pollution (nitrates, pesticides) et de ruissellement.
- Les milieux aquatiques sont sous pression, nécessitant des travaux de restauration, un suivi écologique et la protection des zones humides.
- Les risques liés à l'eau augmentent : sécheresse, retrait-gonflement d'argile, érosion due aux pluies torrentielles, inondations, etc.
- Les **sols*** se dégradent du fait d'une agriculture intensive (pesticides, labours profonds, etc.), de l'érosion due au ruissellement et au manque de couvert végétal.
- Mais certains **sols*** restent fonctionnels : élevage sur prairies naturelles permanentes, linéaires **bocagers*** encore importants, agriculture conservatrice des sols.
- Les **sols*** sont des ressources non renouvelables à l'échelle d'une vie humaine puisqu'il faut entre 100 et 1 000 ans pour que se forme 1 cm de sol.



Le SAGE Mayenne soutient des **objectifs ambitieux pour 2050** :

- 30 % de prélèvements estivaux, - 20 % dans les usages domestiques, - 25 % dans l'industrie, - 40 % dans l'élevage (lié à une baisse anticipée du cheptel).

Seulement **22 % des rivières et cours d'eau** de la Mayenne sont classés en **bon état écologique**.



En Mayenne, les **prélèvements d'eau de surface** ou souterraine sont à 65% destinés à la production d'eau potable, 15% à l'élevage, 12,5% à l'industrie et 8,5% à l'irrigation agricole.

Le territoire de la Mayenne compte **77 % de surface agricole** utilisée (SAU) soit l'un des taux les plus élevés de France.

8 % des sols de la Mayenne sont **artificialisés** (urbanisés) contre 12 % pour les Pays de la Loire.

► ENJEUX

- La **sécurisation** de la ressource en eau en termes de quantité et de qualité.
- Le **partage** de la ressource en eau entre les activités humaines et les milieux naturels.
- La **restauration** et la préservation des écosystèmes aquatiques.
- La préservation des **sols*** et de **leurs fonctions** (production agricole, régulation de l'eau, stockage du carbone, support de la biodiversité, etc.).

► TERRITOIRE EN ACTION

Le programme Infiltr'Eau 53 :

Il a pour objectif de lutter contre l'érosion des **sols*** et améliorer les eaux. Il promeut les Infrastructures Agroécologiques (IAE) : haies, mares, bandes enherbées, la restauration de zones humides dans les exploitations, fournit un appui aux agriculteurs pour réduire l'érosion et améliorer les infiltrations, assure un suivi de la qualité de l'eau.

- La limitation de l'**imperméabilisation*** des **sols***.
- La prise en compte renforcée de leurs qualités et de leurs fonctions dans la planification et les projets.



Le projet anti-érosif mené par la CC de l'Ernée :

L'intercommunalité a conduit à terme un projet anti-érosif au sein du bassin du Rollon à Ernée. Afin de limiter le phénomène sur la parcelle agricole concernée, un aménagement hydraulique doux a été mis en œuvre : deux talus ainsi qu'une mare ont été réalisés pour ralentir l'écoulement de l'eau et favoriser son infiltration. Cet aménagement répond à plusieurs enjeux des territoires agricoles : la préservation des **sols***, l'amélioration de la qualité de l'eau et la réduction des risques d'accidents routiers.



CONSOMMATION D'ESPACES



► TENDANCES

- 61% de la **consommation d'espaces*** Naturels Agricoles et Forestiers (NAF) à l'échelle nationale est observée dans les communes sans tension immobilière (source : Cerema). Les 4 EPCI s'inscrivent dans cette tendance nationale. En d'autres termes, les espaces NAF sont impactés sans effets sur le développement des communes : baisse des emplois et des habitants.
- Un étalement urbain aux multiples conséquences : accroissement des dépenses liées aux réseaux, augmentation des temps de déplacement, etc.
- Les enjeux socio-économiques et environnementaux combinés aux contraintes budgétaires engendrent de nouvelles pratiques qui misent sur l'existant : réhabilitation du bâti, intensification des usages fonciers, optimisation des occupations, etc. La loi Climat et Résilience de 2021 accélère cette tendance en fixant l'objectif de **zéro artificialisation nette des sols*** (ZAN) à horizon 2050.



420 hectares d'espaces naturels agricoles et forestiers consommés sur la période de référence 2011-2021 soit **591 terrains de foot.**

55% de la **consommation d'espaces*** dédiées à l'habitat
25% aux infrastructures
20% au développement économique.



Entre 2011 et 2021 les évolutions :

-2 400 habitants
et **-920 emplois.**

ENJEUX



- La valorisation prioritaire des espaces déjà urbanisés et artificialisés, incluant la lutte contre la **vacance* et les friches**, et la mobilisation des **gisements fonciers** non bâtis au sein des bourgs.
- La réduction de la **consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (NAF)*** en cohérence avec l'objectif national de **zéro artificialisation nette***.
- La **réhabilitation** du bâti ancien en articulation avec les enjeux

de performance énergétique et d'**adaptation*** au changement climatique

- L'évolution des **formes bâties**, plus denses, plus compactes, etc. et la mutualisation des espaces communs : voiries, stationnements, etc.
- La bonne adéquation entre densité bâtie (intensification de l'occupation des espaces urbanisés) et **amélioration du cadre de vie** (végétalisation, **désimperméabilisation***, etc.).



► TERRITOIRE EN ACTION

Le quartier de la gare à Evron - CC des Coëvrons :

Il est composé de grands espaces délaissés, aux abords de la gare SNCF. Le programme comprend la démolition d'anciens bâtiments d'activités et la réalisation d'un bâtiment administratif, de logements et de commerces et/ou services. Le projet comprend également la réalisation d'espaces publics végétalisés, la création d'un skate park et le réaménagement d'espaces de stationnement.

Le pôle culturel de la CC de l'Ernée :

Situé en plein centre-ville d'Ernée, le futur pôle culturel intercommunal regroupera une médiathèque, une école de musique et de théâtre ainsi qu'un cinéma. Cet équipement s'implante sur le site d'anciens logements collectifs vétustes, démolis dans le cadre d'un programme de démolition reconstruction visant à requalifier un îlot urbain dense à la situation stratégique.

© Communication-CCMA





UNE BOÎTE POUR
Emprunter
Prendre Donner
Donner
Partager
Garder Remettre
Faire connaître
DES LIVRES

Les boîtes à livres sur votre territoire, c'est
gratuit, participatif et ouvert à tous.
Déposez/servez-vous !

EMILIE
RICHARDS
DOCTEUR SLEEP
MICHEL
BUSSI
Le grand dictionnaire
de la littérature
MONTAIGNE
Jean Lacouture
MICHEL
BUSSI
Le grand dictionnaire
de la littérature

LA BOITE
À OUTILS

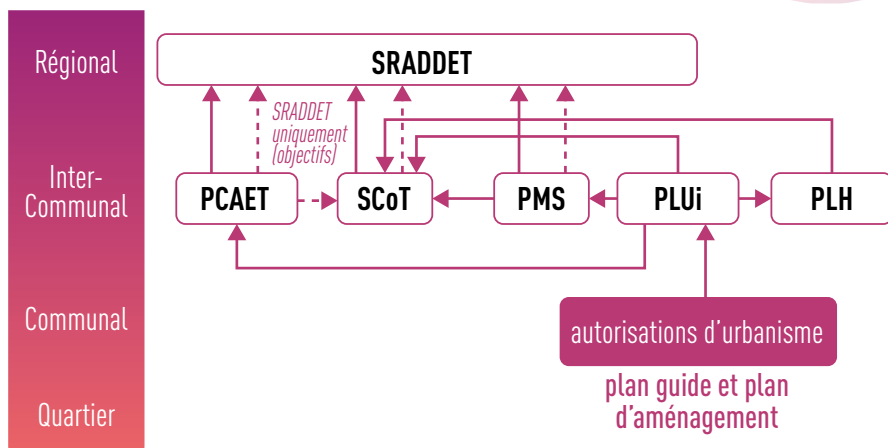
LA BOITE À OUTILS



QUELQUES OUTILS		Démographie
Connaissance & suivi	Études de besoins sociodémographiques (seniors, petite enfance, etc.)	x
	Diagnostic accès aux services (santé, mobilité, commerces, etc.)	x
	Observatoire local habitat & foncier	x
	Observatoire foncier	
	Observatoire économique local / études filières économiques	x
	Etude adaptation : surchauffe urbaine, nature en ville, etc.	x
	Cartographie des continuités écologiques et Observatoire de la renaturation	
Stratégie et planification	Projet de territoire	x
	Document d'urbanisme : SCoT* et PLUi*	x
	Programme Local de l'Habitat (PLH)*	x
	Stratégie économique et Schéma directeur des ZAE	x
	Plan Climat Air Energie Territoire (PCAET)* et Schéma directeur des énergies renouvelables*	
	Contrat opérationnel de mobilité et Plan de Mobilité simplifié (PMS)*	x
	Plan Alimentaire Territorial (PAT)*	x
Pré-opérationnel et opérationnel	Stratégie de renaturation et de plantation d'arbres	
	Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)*	x
	Plan guide*/ Petite Ville de Demain* / Village d'Avenir*	x
	Outils de maîtrise foncière dont DPU*	x
	Schéma Directeur Cyclable	x
	Schéma Directeur Petite Enfance	x
Sensibilisation et incitation	Plans d'actions Solutions fondées sur la nature	
	"Conseils municipaux de jeunes (CMJ), Conseils des sages"	x
	Campagnes rénovation énergétique et adaptation vieillissement	x
	Ateliers propriétaires / copropriétés	x
	Réseaux / clubs d'entreprises locales	x
	Atelier modes de déplacements durables (ateliers remise en selle, etc.)	x
	Sciences participatives dont biodiversité	x
	Fresques multiples : climat, eau, sol, biodiversité, ville, mobilité, etc.	x

Habitat	Equipements, services, Mobilité	Economie	Agriculture	Climat énergie	Biodiversité	Eau et sol	Consommation d'espaces
	X						
X							
X	X	X				X	X
	X	X	X				
X				X	X	X	
			X		X	X	
X	X	X	X	X	X	X	
X	X	X	X	X	X	X	X
X							
	X	X	X				
X	X	X	X	X			
X	X	X		X			
		X	X	X		X	
					X	X	
X				X			
X	X	X					
X	X	X	X		X	X	X
	X			X			
	X						
				X	X	X	
X	X	X	X	X	X	X	
X	X			X			
X							
	X	X	X				
	X	X		X			
			X		X	X	
X	X	X	X	X	X	X	X

► IMBRICATION DES PLANS ET PROGRAMMES



Légende

- « Doit être compatible avec » signifie ne pas être en contradiction avec les options fondamentales
- - -► « Doit prendre en compte » signifie ne pas ignorer ni s'éloigner des objectifs et des orientations fondamentales

► EN SAVOIR PLUS SUR LES OUTILS

ABC(i) : L'Atlas de la Biodiversité communale, porté à l'échelle communale ou intercommunale, est un diagnostic écologique qui met en évidence les enjeux de biodiversité locale et un plan d'actions permettant d'intégrer la biodiversité dans les politiques locales.

DPU : Le Droit de Préemption Urbain est un outil de maîtrise foncière destiné à la mise en œuvre de politiques publiques d'urbanisme, d'aménagement et de développement local. Il permet à une collectivité de se porter prioritairement acquéreur d'un bien immobilier mis en vente dans un périmètre préalablement établi.

OPAH-RU : L'opération programmée d'amélioration de l'habitat - renouvellement urbain est un outil ciblé d'intervention pour la réhabilitation du parc immobilier bâti. Elle vise à améliorer l'offre de logements (surtout celle des logements locatifs) par le repérage et le traitement des situations d'habitat indigne, de précarité énergétique, vacance prolongée, de non-adaptation au personnes en perte d'autonomie... Elle fait l'objet d'une convention avec l'agence nationale de l'habitat.

ORT : L'opération de revitalisation de territoire est un dispositif permettant à une collectivité de redynamiser son centre-ville/bourg grâce à des actions coordonnées sur l'habitat, le commerce ou encore les espaces publics. Il offre des outils juridiques et financiers renforcés, ainsi que des procédures simplifiées pour faciliter les projets.

Pacte Territorial France Rénov' : Il s'agit du document qui conventionne avec l'agence nationale de l'habitat les actions portées par la collectivité dans le cadre du service public de la rénovation de l'habitat. A travers les volets «dynamique territoriale», «information-conseil-orientation» et «accompagnement», elle intervient dans les champs de la rénovation énergétique des logements privés, l'adaptation à la perte d'autonomie et la résorption des logements dégradés et/ou indignes.

PAT : Un Projet Alimentaire Territorial est une démarche collective qui vise à relocaliser l'agriculture et l'alimentation en rapprochant producteurs, transformateurs, collectivités et consommateurs. Il s'appuie sur un diagnostic partagé du territoire pour structurer des actions en faveur d'une alimentation durable : circuits courts, installation agricole, qualité alimentaire, lutte contre le gaspillage.

PCAET : Un plan climat air énergie territorial est à la fois stratégique et opérationnel il fixe une trajectoire locale pour réduire les émissions de GES, améliorer la qualité de l'air, s'adapter au changement climatique, sobriété énergétique et développer les énergies renouvelables.

Plans-Guide : Document d'orientation opérationnelle, souvent produit pour accompagner un projet urbain notamment de revitalisation de bourg. Il traduit une vision d'aménagement en principes concrets (organisation spatiale, préconisations d'aménagement, intentions paysagères, recommandations programmatiques).

PLH : Le Programme Local de l'Habitat est la stratégie intercommunale à 6 ans pour répondre aux besoins en logements et en hébergement, favoriser la mixité sociale et améliorer la performance énergétique de l'habitat ; il se décline en programme d'actions territorialisé (par commune/secteur).

PLUi : plan local d'urbanisme intercommunal est un document opérationnel et réglementaire qui fixe les règles d'urbanisme applicables aux projets et aux autorisations d'urbanisme pour l'ensemble des communes d'une même intercommunalité.

PMS : Le Plan de mobilité simplifié organise les conditions de mobilité sur un territoire et structure l'offre (transport à la demande, vélo, marche, covoiturage, ...), il relève de l'AOM c'est-à-dire de l'autorité organisatrice des mobilités, souvent l'intercommunalité.

PVD : Petites Villes de Demain est un programme national lancé par l'Etat pour accompagner les petites villes (entre 2500 et 20000 habitants) dans leurs projets de revitalisation, de développement durable et d'amélioration de la qualité de vie. Il vise notamment à soutenir : la redynamisation des centres-bourgs, la transition écologique, l'amélioration de l'habitat, la structuration des services, l'attractivité économique.

SCoT : Le Schéma de Cohérence Territoriale organise le développement territorial à une échelle élargie (armature, habitat, économie, mobilités, environnement) pour les 20 prochaines années.

SDEnR : Le Schéma Directeur des Energies Renouvelables est un document stratégique élaboré le plus souvent à l'échelle intercommunale afin d'optimiser le mix énergétique en identifiant le potentiel, les zones propices et les objectifs de développement des énergies renouvelables du territoire.

SRADDET : Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires est un document cadre régional qui fixe les objectifs à moyen long terme en matière d'aménagement du territoire, de développement durable, de mobilité, de biodiversité, de gestion des déchets, d'énergie, de lutte contre le changement climatique, d'habitat et d'équilibre des territoires.

Village d'avenir : Dispositif lancé en 2023 dans le cadre de France Ruralités, destiné aux communes de moins de 3500 habitants. Il offre un accompagnement en ingénierie (technique, financière et administrative) pour mener à bien des projets de développement local : réhabilitation des bâtiments, services de proximité, réaménagement de centres-bourgs, etc.

Adaptation et Atténuation au changement climatique : L'atténuation agit sur les causes du changement climatique (limitation des émissions de gaz à effet de serre), tandis que l'adaptation vise à en limiter les effets (inondations, vagues de chaleur, retrait gonflement des argiles, etc.).

Artificialisation : L'artificialisation est définie comme l'altération durable de tout ou partie des fonctions écologiques d'un sol, en particulier de ses fonctions biologiques, hydriques et climatiques, ainsi que de son potentiel agronomique par son occupation ou son usage.

Bassin de vie : Un territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants. L'INSEE propose un découpage des territoires en bassins de vie.

Bocage : Un paysage constitué de parcelles entourées par des haies, interconnectées en un réseau fonctionnel aussi appelé « maillage » de haies, et composé d'une trame dense et riche d'habitats (mares, boisements, ruisseaux, fossés, prairies, parcelles cultivées...).

Consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers (NAF) : La loi Climat et Résilience définit la consommation d'espaces comme « la création ou l'extension effective d'espaces urbanisés sur le territoire concerné ». Il s'agit donc de la conversion d'espaces naturels, agricoles ou forestiers en espaces urbanisés.

Continuités écologiques : Afin d'accomplir leur cycle de vie, les espèces animales et végétales, ont besoin de se déplacer pour s'alimenter, se reposer, se reproduire, etc. Pour effectuer ces activités et ces déplacements, les espèces ont donc besoin d'espaces naturels en bon état appelés les continuités écologiques.

Economie circulaire : Un modèle économique dont l'objectif est de produire des biens et des services de manière durable, en limitant la consommation et les gaspillages de ressources ainsi que la production des déchets.

Economie sociale et solidaire : Un ensemble de structures qui reposent sur des valeurs et des principes communs : utilité sociale, coopération, ancrage local, etc. Leurs activités visent le partage et la solidarité pour une économie respectueuse de l'homme et de son environnement.

Imperméabilisation : Un sol est dit imperméabilisé dès lors qu'il n'y a plus d'échanges biophysiques entre ses couches souterraines et aériennes. L'imperméabilisation est souvent induite par des aménagements mais elle peut aussi survenir à la suite de pratiques sur le sol conduisant à son tassement.

Ménage : Un ménage, au sens statistique du terme, désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté (en cas de colocation, par exemple). Un ménage peut être composé d'une seule personne.

Mobilités alternatives : L'ensemble des comportements et des moyens de déplacement alternatifs à un usage exclusif de la voiture individuelle.

Parcours résidentiels : Un processus qui fait que, tout au long de la vie, une personne ou un ménage fait évoluer son habitat en déménageant pour répondre à ses besoins, changeant de type et de taille de logement, de localisation résidentielle et/ou de statut d'occupation.

Puits carbone naturels : Un écosystème qui, comme les forêts, les zones humides, le bocage capture naturellement le CO₂ par photosynthèse et le stockent dans le bois, les sols, les sédiments...

Solutions fondées sur la nature : Elles désignent des actions qui s'appuient sur le fonctionnement des écosystèmes pour répondre aux grands défis sociétaux, tout en préservant la biodiversité et en améliorant le bien-être humain. Reconnue par l'ONU depuis 2022, cette notion souligne le rôle essentiel de la nature dans l'adaptation au changement climatique et dans la résilience des territoires.

Renaturation d'un sol : La renaturation d'un sol, ou désartificialisation, consiste en des actions ou des opérations de restauration ou d'amélioration de la fonctionnalité d'un sol, ayant pour effet de transformer un sol artificialisé en un sol non artificialisé.

Sols et ses fonctions : Les sols sont issus de l'altération des roches sous l'effet du climat, du relief et des organismes vivants. Les sols rendent de nombreux services aux êtres humains, tels que : fourniture d'aliments, de fibres, de combustibles ; régulation du climat, purification de l'eau et dégradation des contaminants, régulation des cours d'eau, remplissage des nappes phréatiques et régulation des crues ; maintien de la biodiversité ; fourniture de matériaux et support des infrastructures ; archivage des informations sur l'histoire naturelle et culturelle.

Zéro Artificialisation Nette (ZAN) : L'artificialisation nette des sols est définie comme le solde de l'artificialisation et de la renaturation des sols constatées sur un périmètre et sur une période donnée. Au sein des documents de planification et d'urbanisme, lorsque la loi ou le règlement prévoit des objectifs de réduction de l'artificialisation des sols ou de son rythme, ces objectifs sont fixés et évalués.

► LES ACTEURS

Annuaire des acteurs de l'ingénierie en Mayenne :

https://www.mayenne.gouv.fr/contenu/telechargement/56638/408667/file/annuaire_ingenierie_v2025-2.pdf



► DES LIENS UTILES

France ruralité



Dispositifs financiers



Transitions



Autres expériences inspirantes



► SOURCES DES CHIFFRES CLÉS

- INSEE RP, INSEE Flores
- Cop Mayenne
- Normandie-Maine / GIEC régional
- BASEMIS – TEO
- BD haies 2024
- Registre parcellaire graphique 2024
- DREAL, MNHN
- Agreste
- ARS, 2025
- Inspection académique
- BPE 2024

► SOURCES DES DÉFINITIONS

ADEME, OFB, CEREMA, Legifrance, INSEE, CAIRN, UICN



Directrice de publication
Alexandra LE PROVOST - Directrice

Cheffe de projet
Florence GUITER

Conception graphique et réalisation
Stéphane BOULAY





aura

AGENCE D'URBANISME DE LA RÉGION ANGEVINE

29, rue Thiers - 49100 Angers - Tel. +33 (0)2 41 18 23 80 - aura@aurangevine.org



aura49



company/aura-angers49